

VOUS ÊTES ACTIF OU RETRAITÉ,
UNE FAMILLE OU ÉTUDIANT ?

**LA FIBRE OPTIQUE
ARRIVE CHEZ
VOUS !**



Avec le soutien de



Le projet ROSACE : le Très Haut Débit pour tous !

UNE AMBITION RÉGIONALE FORTE

Le projet ROSACE a officiellement démarré le 5 avril 2016.

Ce projet d'aménagement du territoire permettra aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de bénéficier du Très Haut Débit.

Baptisé ROSACE, il est créé grâce à la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 30 ans.

Ce réseau assurera à terme une couverture optimale et favorisera le développement de nouveaux usages et services numériques dans l'ensemble de notre société : économie, éducation, santé, transport, administration, tourisme, culture...

**PROJET
NATIONAL**

**TRAVAUX
RÉALISÉS PAR
ROSACE**

**À L'INITIATIVE
DE LA RÉGION
GRAND EST**



Des travaux d'envergure

Le défi relevé par l'ensemble des parties prenantes à ces travaux consiste à installer près de 380 000 prises, à travers 700 communes, dont 129 prioritaires. Au final, ce sera près de 16 000 kilomètres de fibre optique qui parcourront le territoire alsacien d'ici à 2022.

2016	2017	2019	2022
LANCEMENT DU PROJET	LANCEMENT DES TRAVAUX	50 % DU TERRITOIRE COUVERT ET 100% DES COMMUNES PRIORITAIRES	FIN DES TRAVAUX

Suis-je déjà éligible à la fibre ?

La question qui vous brûle les lèvres est certainement : « Oui, mais quand pourrais-je en bénéficier chez moi ? ». Pour y répondre, nous avons mis en place un outil en ligne simple qu'il vous suffit de consulter sur la page d'accueil de notre site Internet, en tapant le nom de votre commune :

RÉALISEZ LE TEST SUR NOTRE SITE : www.rosace-fibre.fr

Les enjeux du GRAND EST

L'accès au Très Haut Débit (THD) est une nécessité pour les entreprises, les services publics et une vraie opportunité pour les particuliers. Jusqu'ici seules les zones urbaines ont l'assurance de bénéficier d'un déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés.

Pour garantir l'équité territoriale et gommer la fracture numérique qui pénalise le développement de certaines parties du territoire, la Région Grand Est s'est engagée dans le Réseau d'Initiative Publique (RIP) le plus avancé du pays.

Ce projet est porté par la Région Grand Est en partenariat avec les départements et les intercommunalités. Cette union a permis

d'obtenir des financements publics supplémentaires de l'Etat et de l'Europe, ainsi que des conditions attractives de la part des opérateurs, garantissant un service au meilleur coût pour les usagers.

Avec l'installation de près de 380 000 prises et un investissement de 450 millions d'euros de travaux, confiés à plus de 130 entreprises, c'est également une formidable opportunité économique et sociale, qui mobilise plus de 1 100 personnes, à l'échelle des 2 départements engagés.

Ce projet est majeur pour la Région, et s'inscrit ainsi dans une démarche d'avenir, à la fois en termes de technologie, d'attractivité, d'emplois et de développement économique face à la concurrence des autres territoires en France et en Europe.



près de 380 000 prises

Accès aux gigabits/seconde

16 000 km de fibre optique

Plus de 1 100 personnes mobilisées

450 millions d'euros

700 communes

130 entreprises

PLUS D'INFOS SUR LES ENJEUX : www.rosace-fibre.fr

En quoi la fibre va-t-elle révolutionner le quotidien de tous ?

ET SI TOUT ALLAIT PLUS VITE...

Quand on pense fibre optique on pense principalement « vitesse », et pourtant, ce que va apporter cette nouvelle technologie risque de bouleverser bien plus que juste la vitesse de connexion Internet. Bien sûr, le premier apport visible sera le confort de la quasi instantanéité des transferts. La qualité des vidéos pourra être exceptionnelle, le temps de transfert de fichiers volumineux sera considérablement réduit (les photos de vos vacances partagées avec vos proches, par exemple), les conversations vidéos avec vos amis éloignés sans perte de qualité, bref, ce sera rapide, mais encore ?

Vous verrez dans les prochaines années des changements aussi importants que ce qui s'est produit avec l'arrivée des smartphones, une transformation des usages, aussi bien dans le travail, les écoles, la santé, etc. Pour découvrir toutes ces nouvelles tendances, nous avons créé un site Internet dédié :

www.tendances-fibre.fr



MUSIQUE
70 Mo

3 min en ADSL
**1 s avec
la fibre**



PHOTOS
600 Mo

26 min en ADSL
**9 s avec
la fibre**



FILMS
3 Go

2h16 en ADSL
**49 s avec
la fibre**



Quand la fibre sera-t-elle disponible chez moi ?

UN DÉFI INDUSTRIEL ET HUMAIN POUR PARVENIR JUSQU'À VOUS

Sur le papier, il est simple de déployer la fibre, on prend une carte et on trace des lignes... Vous vous doutez bien que le défi est bien plus complexe que ça.

Pour installer la fibre optique, ROSACE doit respecter des recommandations nationales, qui imposent de réutiliser en priorité les infrastructures existantes, avant d'engager de nouveaux travaux. Il faut ainsi vérifier tous les poteaux qui supportent actuellement le fil de téléphone, mais aussi contrôler les gaines souterraines.

Ces opérations se font suite à l'élaboration d'un schéma global d'ingénierie, qui intègre également les zones prioritaires. Ensuite, chaque localité, en fonction du calendrier de déploiement, est mise à contribution pour l'étude et les modalités de déploiement.

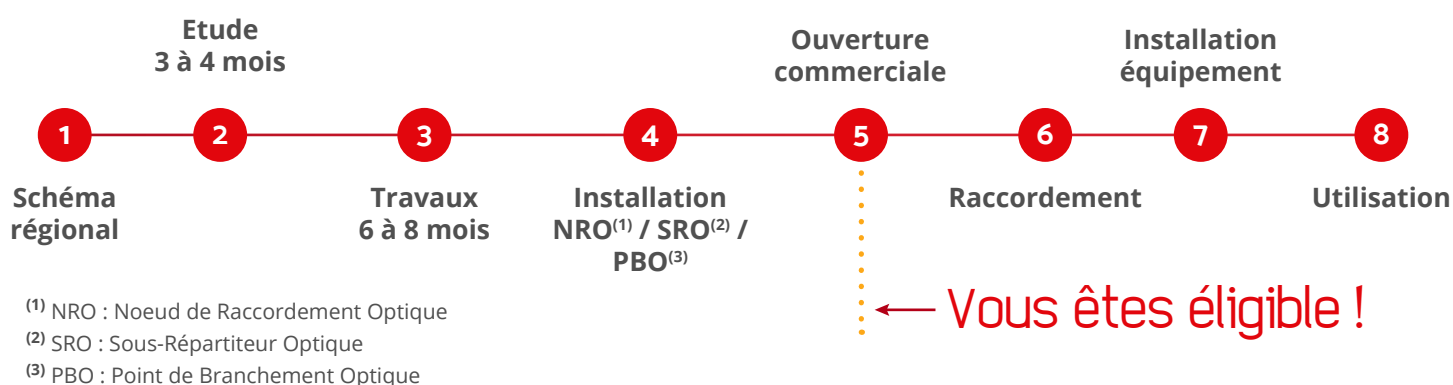
Cette étude prend en général entre 3 et 4 mois. Une fois l'ensemble des informations récoltées et le chantier planifié, il faut compter entre 6 et 8 mois de travaux, parfois plus en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain. Une fois le NRO⁽¹⁾, le SRO⁽²⁾ et le PBO⁽³⁾ installés, vous serez avertis par la mairie et différents

canaux de communication (notre newsletter par exemple, le site Internet...) de la réunion d'information publique, lors de laquelle sera officialisée la commercialisation de votre accès à la fibre.

Si votre commune ouvre mais que votre domicile n'est pas encore éligible, pas d'inquiétude, les travaux se poursuivent pour que vous puissiez bénéficier du Très Haut Débit au plus vite !

Mettre en oeuvre tous les moyens industriels, techniques et humains pour parvenir jusqu'à votre prise murale, tels sont nos défis !

Etapes du déploiement



Comment souscrire un abonnement ?

Il vous suffit de tester votre éligibilité sur la page de notre site Internet : www.rosace-fibre.fr.

Une fois éligible, choisissez votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI), présent sur notre réseau et souscrivez un abonnement auprès de ce dernier.

Vous conviendrez ensuite ensemble d'un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile. Ne résiliez pas votre accès Internet actuel, tant que la fibre n'est pas opérationnelle.

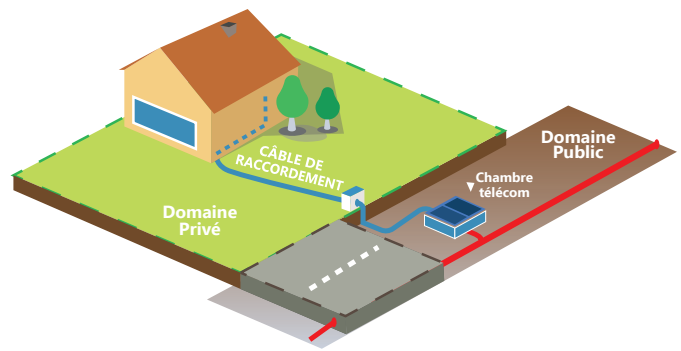
Comment ça va se passer ?

VOTRE MAISON EST DÉJÀ RELIÉE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET À INTERNET ?

C'est la grande majorité des cas. **Le câble de fibre optique de ROSACE empruntera alors le même parcours que celui existant**, soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à votre construction.

Si votre câble téléphonique est **aérien** jusqu'à la limite de votre propriété, le raccordement sera aérien et ROSACE se chargera des travaux de raccordement.

Dans certains cas, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de façade du propriétaire et celle des habitations voisines.

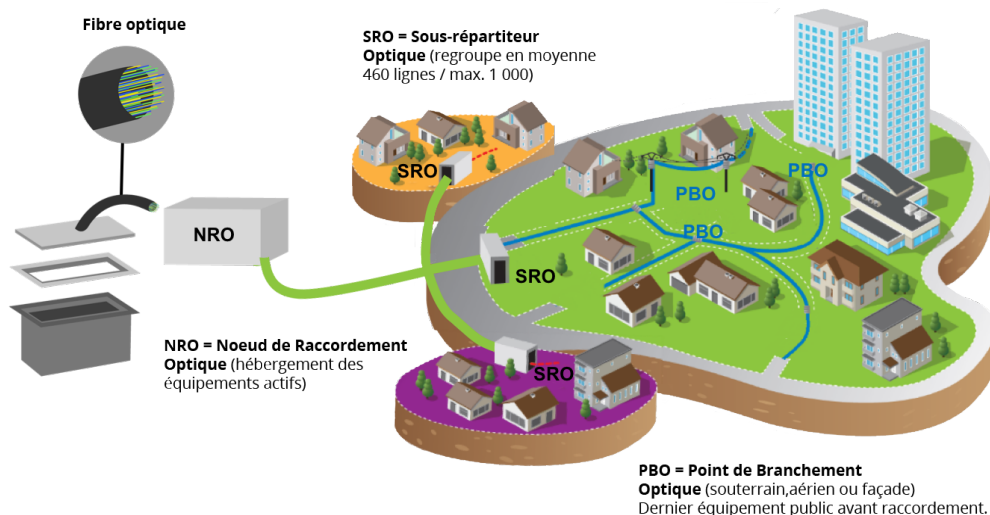
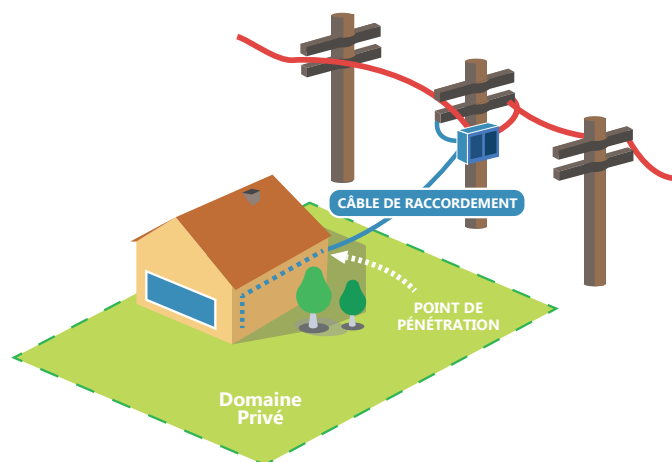


Si le câble téléphonique existant est **souterrain** jusqu'à la limite de votre propriété, il faudra indiquer au technicien lors de votre raccordement où se trouve votre regard pour utiliser ce cheminement (qui doit être disponible et exploitable) ou prévoir vous-même la pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau.

Les travaux de pose de la fibre optique jusqu'à l'intérieur de votre logement sont gratuits, si le chemin télécom existant est disponible et exploitable.

En revanche, en cas de fourreau bouché ou de toute autre difficulté technique en domaine privé, la remise en état du passage pour permettre le raccordement est à la charge du propriétaire car sa responsabilité s'étend sur sa parcelle et jusqu'au poteau ou à la chambre en domaine public. A cette fin, celui-ci peut s'adresser au prestataire de son choix.

Pour son utilisation, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa Box, et, bien sûr, l'abonnement mensuel aux services que vous aurez choisi.



MAISON INDIVIDUELLE

UNE FOIS QUE LA FIBRE OPTIQUE EST À L'INTÉRIEUR DE VOTRE MAISON

ROSACE place un câble, fin et blanc, soit dans les gaines électriques disponibles, soit collé discrètement le long des plinthes et des huisseries, jusqu'à l'endroit que vous aurez choisi pour la pose de la prise terminale. Vous déciderez avec le technicien des options d'aménagement. Rassurez-vous, l'esthétique de votre logement sera préservée.

Ayez à l'esprit que dans tous les cas de figure, la présence de la fibre optique sera une plus-value.

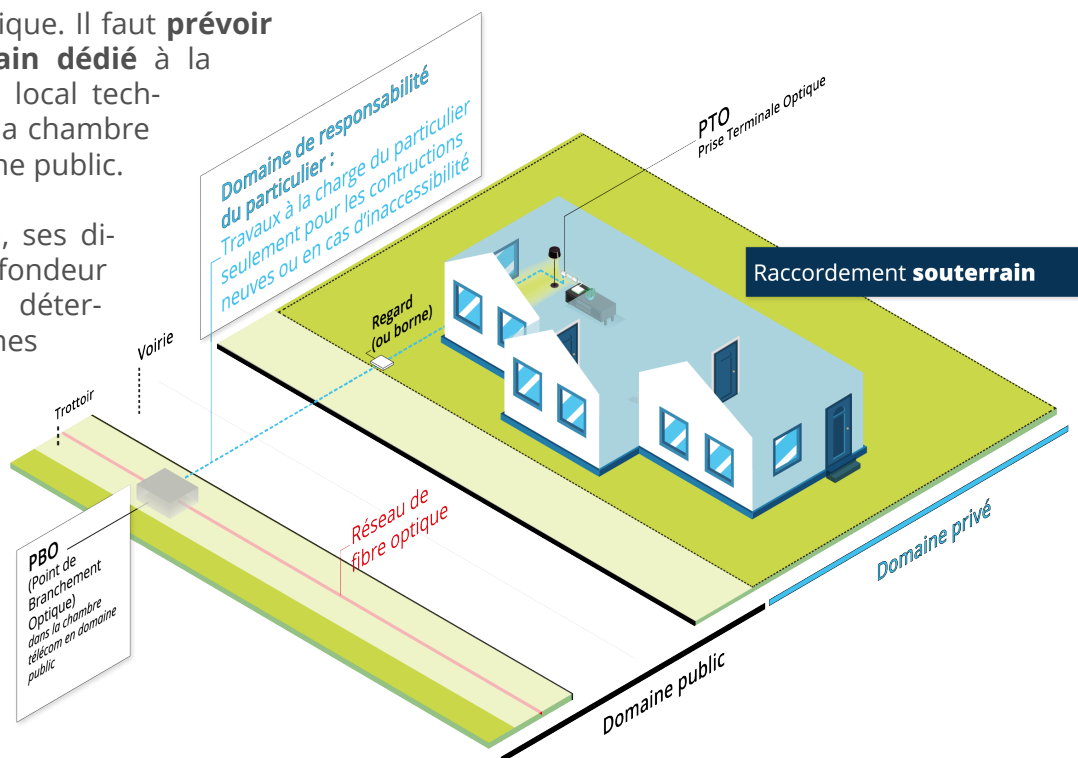
CONSTRUCTION NEUVE

C'EST OBLIGATOIRE

En application du Code de la construction et de l'habitation (L111.5-1) et du Code de l'urbanisme (article L332-15), toute personne qui construit une maison neuve (ou un immeuble) a l'obligation d'installer les infrastructures nécessaires à l'accueil de la fibre optique. Il faut **prévoir un fourreau souterrain dédié** à la fibre optique, entre le local technique de la maison et la chambre ou le poteau en domaine public.

La nature du fourreau, ses dimensions et la profondeur d'enfouissement sont déterminées par des normes que votre architecte, constructeur ou électricien doit respecter.

Vous devez prévoir dans vos planchers et cloisons des gaines jusqu'aux points où vous souhaitez disposer votre prise de fibre optique.



RÉNOVATION

Si les travaux de rénovation nécessitent un permis de construire, la loi vous oblige également à mettre en place les infrastructures nécessaires afin d'acheminer la fibre optique jusqu'à votre habitation, au même titre que pour la construction d'une maison neuve.

C'est le cas ainsi dans les immeubles regroupant plusieurs logements faisant l'objet de travaux de rénovation soumis à permis de construire, la loi vous oblige à installer la fibre optique.

Il est conseillé de profiter des travaux de réhabilitation pour poser une gaine dédiée dans les cloisons et les planchers.

DES SOUHAITS SPÉCIFIQUES ?

Si vous souhaitez, par exemple, la pose d'un fourreau souterrain (pour éviter une arrivée aérienne de la fibre), une modification de l'infrastructure existante, ou le tirage du câble dans des nouvelles goulottes, les frais seront à votre charge.

Si vous envisagez de déménager dans un nouveau logement, pensez à demander s'il est raccordé à la fibre optique, c'est aujourd'hui un important critère de sélection.

LOTISSEMENT

Les mêmes dispositions du Code de la construction et de l'habitation sont applicables aux lotissements, pour tout permis de construire délivré après le 1^{er} juillet 2016. Le lotisseur, qu'il soit privé ou public est tenu légalement de mettre en place un réseau d'infrastructure au sein du lotissement jusqu'à la limite du domaine privé et assurer sa jonction à celui du domaine public. Nous vous invitons à vous adresser à votre lotisseur en cas de questions.

PROJETS IMMOBILIERS

Le promoteur, privé ou public, d'un immeuble collectif doit prévoir une chambre de tirage sur la voie publique située dans le prolongement de ce dernier, un local ou espace technique dans le sous-sol, ainsi qu'un dimensionnement des colonnes montantes suffisant pour accueillir les gaines et les câbles de fibre optique et l'installation de la fibre optique.

IMMEUBLE COLLECTIF

ROSACE propose le raccordement dans tous les immeubles collectifs de quatre logements et plus, à la condition expresse que les copropriétaires, bailleurs ou syndic de ces immeubles en donnent l'autorisation.

Si les travaux ont été effectués, une affiche le signale dans le hall. Pour être éligible, des démarches doivent être ensuite effectuées par votre gestionnaire, comme par exemple la signature du quitus des travaux réalisés. Vous pouvez consulter l'outil d'éligibilité de notre site Internet ou vous adresser à votre syndic.

Si votre immeuble n'est pas connecté, seul le gestionnaire de l'immeuble peut engager les démarches administratives pour obtenir l'intervention de ROSACE. Pour les copropriétés, une décision de raccordement doit être prise par l'assemblée générale des copropriétaires.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique « Gestionnaires » sur notre site Internet www.rosace-fibre.fr.

BÂTIMENT ISOLÉ

Le schéma de déploiement de la fibre optique a été élaboré en tenant compte de l'existence de nombreux bâtiments isolés, comme les exploitations agricoles, entreprises, maisons individuelles, auberges de montagne et structures d'hébergement.

Une étude technique sera nécessaire. Chaque cas est unique. Vous serez informé des possibilités de raccordement, une fois l'étude réalisée.

Les délais peuvent être très variables, en fonction des possibilités ou non de réutiliser des infrastructures existantes. Dans certaines situations, ces délais peuvent être de plusieurs mois.

Le raccordement est réalisé par des entreprises mandatées par ROSACE ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi.



Moins d'une minute pour être rassuré :
<http://bit.ly/videorosacefibre>

Et si l'avenir de l'entreprise passait par la fibre ...

Les évolutions numériques de ces dix dernières années ont vu de nombreuses technologies bouleverser notre quotidien, et de manière encore plus frappante les entreprises. Internet a déjà transformé le paysage économique, une entreprise ne peut plus se passer de ce canal.

La mobilité est devenue un besoin majeur quand on est un professionnel. L'accès à l'information, les logiciels en ligne (Cloud), le transfert de données et le stockage de plus en plus volumineux, le télétravail, la vidéoconférence, la vidéosurveillance, sont autant de mots et d'usages encore inconnus il y a quelques années.

Demain, il ne sera plus nécessaire à une entreprise d'être implantée dans une grande agglomération pour être performante: c'est la fibre qui lui donnera l'agilité nécessaire, pour amorcer ou poursuivre sa transformation numérique, au rythme de l'évolution des contenus et des usages rendus accessibles grâce au Très Haut Débit (THD).



COMMENT ÇA SE PASSE POUR UNE ENTREPRISE ?

Pour être raccordées à la fibre, les acteurs économiques doivent contacter un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau ROSACE.

En fonction de votre activité (artisan, commerçant, PME, industriel, profession libérale, etc.), le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) se chargera de vous proposer la meilleure offre.

Une offre sur-mesure peut également être envisagée, en fonction de vos besoins.



PLUS D'INFOS POUR VOTRE ENTREPRISE SUR LE SITE ROSACE

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Q : COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT A LA FIBRE ?

R : Testez votre éligibilité en renseignant le nom de votre commune ou son code postal directement depuis la page d'accueil de notre site Internet.

Si vous êtes éligible, abonnez-vous à un Fournisseur d'Accès Internet (FAI), parmi l'un de nos partenaires, dès l'ouverture commerciale effective dans votre commune. Si votre commune ouvre mais que votre domicile n'est pas encore éligible, pas d'inquiétude, les travaux se poursuivent pour que vous puissiez bénéficier du Très Haut Débit au plus vite !

Une fois votre abonnement validé, votre opérateur vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous. Le raccordement de votre domicile s'effectuera par un technicien après la signature du contrat, dans un délai de 4 à 6 semaines.

Pour les professionnels, le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi vous fera une proposition pour répondre au mieux aux besoins de votre entreprise et ainsi, trouver l'installation la plus adaptée.

Q : PUIS-JE CONSERVER MA LIGNE ACTUELLE ET MON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, SI JE ME RACCORDE À LA FIBRE OPTIQUE ROSACE ?

R : Toute personne peut changer d'opérateur tout en conservant son numéro de téléphone. En choisissant la fibre optique ROSACE, vous pourrez donc d'une part, résilier votre abonnement à votre ligne téléphonique historique (une fois le raccordement à la fibre optique effectué) et d'autre part, conserver votre numéro de téléphone. Le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pourra éventuellement prendre en charge cette démarche pour vous ou vous indiquer la procédure à suivre.

Q : PUIS-JE DÉPLACER MOI-MÊME LA PRISE DE FIBRE OPTIQUE ?

R : Non, en aucun cas. Il faut du matériel et une technicité spécifique pour intervenir sur la fibre optique. Vous devez passer par votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI) qui contactera ROSACE.

Q : LA FIBRE OPTIQUE EST-ELLE DANGEREUSE ?

R : La fibre optique n'est pas dangereuse. Elle n'émet pas d'onde. Elle véhicule un signal lumineux à 300 000 km/s et sur de grandes distances, en subissant ni affaiblissement ni perturbation électromagnétique.

Q : PUIS-JE DÉMONTER L'INSTALLATION TÉLÉCOM EXISTANTE ?

R : L'installation télécom existante, qu'elle arrive chez vous par les airs ou le sous-sol appartient à Orange. Vous n'avez pas le droit de la démonter, même si vous ne vous en servez pas et même si vous la trouvez inesthétique sur votre toit.



À qui poser mes questions ?

Vous avez peut-être encore des questions, il y a plusieurs moyens d'y répondre : la Foire Aux Questions sur le site www.rosace-fibre.fr, la réunion publique qui aura lieu dans votre commune et le Bus de la Fibre qui passera près de chez vous.

LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR VOS QUESTIONS : www.rosace-fibre.fr

Et le futur, c'est quoi ?



Smart Villages : après la Smart City qui consiste à imaginer le futur des villes face aux enjeux de notre temps, de nombreuses réflexions sont menées pour évoquer le modèle des villages de demain. Et si l'avenir était en campagne ?



L'école du futur : les jeunes qui veulent suivre une formation spécialisée sont souvent obligés de quitter la commune, voire la région. Tout comme dans le domaine de la santé, l'accès au savoir n'aura bientôt plus de distance. Suivre un cours à l'Université de Stanford de chez soi, est déjà possible, à quand les écoles de campagnes connectées au monde ?



E-Santé : et s'il n'était plus nécessaire de faire des kilomètres pour une consultation chez un spécialiste ? Et si à proximité on construisait des centres médicaux qui permettraient de se faire ausculter par un spécialiste à l'autre bout du monde, voire de se faire opérer ?



Le futur, on le fantasme souvent, néanmoins, force est de constater que l'Internet et la connexion au monde ont bouleversé en quelques années nos modes de vies.

Quels seront les prochains usages et les nouvelles façons de vivre au quotidien lorsque tout le monde aura accès au monde en Très Haut Débit ? Nul ne le sait vraiment, mais quand on voit que la miniaturisation des composants électroniques a réussi à transformer en peu de temps notre quotidien avec le smartphone, imaginez ce que l'accès au savoir sans limite, permettra d'engendrer...

Et pour vous ? C'est quoi le futur ?



**N'hésitez pas à nous
contacter.**

Nous sommes à votre service.

03 68 67 00 00

www.rosace-fibre.fr

